



# DÉMARCHES d'ETAT CIVIL

mairie  
7e

Service à la Population - Porte C - 1<sup>er</sup> étage  
Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h sans interruption et le jeudi jusqu'à 19h30

## MARIAGE

Les justificatifs à fournir pour un mariage dépendent de la situation des 2 futurs époux.

Les renseignements s'obtiennent uniquement au guichet du service à la population lors du retrait d'un dossier de mariage.

Pour le retour du dossier de mariage complété de toutes les pièces justificatives, la présence des 2 futurs mariés est nécessaire.

## DÉLIVRANCE d'ACTES d'ETAT CIVIL

Pour la délivrance d'acte d'état civil, copie intégrale, extrait avec ou sans filiation, acte plurilingue, votre pièce d'identité est nécessaire.

La demande d'acte peut se faire :

- soit au guichet du service à la population,
- soit par courrier en indiquant tous les renseignements nécessaires (*vous pouvez par exemple utiliser le formulaire ci dessous de « demande d'acte de l'état civil »*),
- soit par internet en remplissant le formulaire en ligne disponible sur [www.paris.fr](http://www.paris.fr)

La mairie du 7<sup>ème</sup> peut délivrer les actes d'état civil des personnes :

- **Nées dans le 7<sup>ème</sup>** à partir de 1903, ou nées dans un autre arrondissement de Paris à partir de 1925. Avant 1925, il convient de s'adresser à la mairie d'arrondissement concernée.
- **Ou mariées dans le 7<sup>ème</sup>** à partir de 1903, ou mariées dans un autre arrondissement de Paris à partir de 1989. Avant 1989, il convient de s'adresser à la mairie d'arrondissement concernée.
- **Ou décédées dans le 7<sup>ème</sup>** à partir de 1903, ou décédées dans un autre arrondissement de Paris à partir de 1989. Avant 1989, il convient de s'adresser à la mairie concernée.

Pour tout acte antérieur à 1903, vous devez vous adresser aux Archives Départementales de Paris, 18 bld Serurier 75019 Paris, [www.archives.paris.fr](http://www.archives.paris.fr)

# LIVRET DE FAMILLE

## Délivrance du livret de famille

Le livret de famille se délivre :

- à l'occasion de la cérémonie de mariage,
- à l'occasion de la naissance d'un enfant si les parents ne sont pas mariés,
- suite à l'acquisition de la nationalité française d'au moins un des deux époux étrangers au moment de leur mariage, ou d'au moins un des deux parents étrangers non mariés au moment de la naissance d'un enfant. Dans ce cas, vous pouvez contacter le Pôle Population pour connaitre la démarche à suivre en vue de la délivrance du livret de famille.

## Délivrance d'un duplicata du livret de famille

Pour obtenir la délivrance d'un 2<sup>nd</sup> livret de famille, et si vous résidez dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement, vous devez vous présenter au guichet du service à la population avec votre pièce d'identité et y remplir le formulaire de « demande d'un second livret de famille ».

## Mise à jour du livret de famille

Si l'évènement à mentionner pour mettre à jour le livret de famille a eu lieu dans le 7<sup>ème</sup>, OU si vous résidez dans l'arrondissement, vous devez vous présenter au guichet du service à la population, avec le livret de famille et votre pièce d'identité.

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTE

## NOM DE FAMILLE

(Nom de naissance)

## Prénoms

## Date de l'évènement

(naissance, reconnaissance, mariage, décès)

Père/Mère(1)(2): Nom de naissance et prénom(s)

Père/Mère(1)(2): Nom de naissance et prénom(s)

## Lien de filiation adoptive

## Nom et prénom(s) du conjoint (3)

(1) Rayer la mention inutile

(2) Facultatif pour les actes de décès

(3) Facultatif pour les actes de naissance et de décès

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA DEMANDE

Acte demandé  copie intégrale extrait avec filiation extrait sans filiation extrait plurilingue

## Pourquoi demandez-vous cet acte

## Nombre d'exemplaire(s) demandé(s)

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR

## Etes-vous

l'intéressé  son conjoint  son père ou sa mère  son fils ou sa fille  son représentant légal  autre (à préciser) : \_\_\_\_\_

## Nom

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

## Prénoms

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

## Adresse

N ° \_\_\_\_\_ voie \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

## Code postal

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

## Téléphone

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ Adresse E-mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

## Fait à

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Signature du demandeur

A remplir par la mairie

Pièce d'identité présentée : Passeport  Carte nationale d'identité 

Autre : \_\_\_\_\_

Toute l'info sur la ville !


 Info Paris.fr

\*Coût d'un appel local à partir d'un poste fixe sans forfait propre à votre opérateur

# Informations à l'attention des demandeurs

La délivrance des actes de l'état civil est gratuite (loi du 27 décembre 1973)

## 1) Type d'acte demandé :

- **Une copie intégrale** est une reproduction de l'acte original, mentions marginales comprises.
- **Un extrait avec filiation** regroupe l'identité de l'intéressé et les dernières mentions concernant sa vie et sa situation familiale (décès, dernier mariage, divorce...). S'il contient les noms et prénoms des parents de l'intéressé, l'extrait s'appelle extrait avec filiation.
- **Un extrait sans filiation** ne contient pas les noms et prénoms des parents de l'intéressé.
- **Un extrait plurilingue** est un extrait d'acte d'état civil destiné à être utilisé à l'étranger.

## 2) Informations sur les demandes :

**Pour obtenir une copie intégrale ou un extrait avec filiation d'acte de naissance, le demandeur doit satisfaire 3 conditions (décret n°97-852 du 16 septembre 1997) :**

- Etre la personne que l'acte concerne, son conjoint, ses descendants ou des descendants, son représentant légal.
- Etre majeur ou émancipé.
- Etre en mesure d'indiquer, lors de la demande, les noms et prénoms usuels des parents de la personne concernée par l'acte.

Toute personne peut obtenir un extrait sans filiation d'acte de naissance ou de mariage.

Les copies d'acte de décès sont délivrées à tout requérant.

## DEMANDE D'UN SECOND LIVRET DE FAMILLE

(En application du décret du 15 mai 1974 modifié et de l'arrêté du 1<sup>er</sup> juin 2006)

### RENSEIGNEMENTS À FOURNIR PAR LE DEMANDEUR

NOM et Prénoms  
et résidence de  
la mère ou du père,  
de l'épouse ou de l'époux

Rayer les motifs non concernés.

Précisez succinctement les  
circonstances motivant la présente  
requête.

Je soussigné(e) .....

.....

demeurant à .....

.....

.....

sollicite la délivrance de second livret de famille, établi conformément à la notice ci-jointe,  
pour le motif suivant :

- perte, vol, destruction ou détérioration du premier livret,
- changement dans la filiation ou dans les noms ou prénoms des personnes qui figurent  
au livret.
- parent dépourvu de livret en cas de divorce ou de séparation.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Je certifie en outre que les renseignements indiqués ci-dessus et dans la notice ci-jointe  
sont exacts et complets.

(L'usage d'un livret de famille inexact ou incomplet est passible de poursuites pénales.)

A Paris, le .....

(signature)

# NOTICE

à remplir à l'appui d'une demande de second livret de famille .

## État civil du Père

NOM : .....

Prénoms : .....

Né le : .....

à : .....

(1) : .....

Mariage contracté à la mairie de .....

## ENFANTS

1<sup>o</sup> Nom : .....

Prénoms : .....

né(e) le : .....

à : .....

(1) : .....

2<sup>o</sup> Nom : .....

Prénoms : .....

né(e) le : .....

à : .....

(1) : .....

3<sup>o</sup> Nom : .....

Prénoms : .....

né(e) le : .....

à : .....

(1) : .....

4<sup>o</sup> Nom : .....

Prénoms : .....

né(e) le : .....

à : .....

(1) : .....

## État civil de la Mère

NOM : .....

Prénoms : .....

Née le : .....

à : .....

(1) : .....

Mariage contracté à la mairie de .....

le .....

(2)

5<sup>o</sup> Nom : .....

Prénoms : .....

né(e) le : .....

à : .....

(1) : .....

6<sup>o</sup> Nom : .....

Prénoms : .....

né(e) le : .....

à : .....

(1) : .....

7<sup>o</sup> Nom : .....

Prénoms : .....

né(e) le : .....

à : .....

(1) : .....

8<sup>o</sup> Nom : .....

Prénoms : .....

né(e) le : .....

à : .....

(1) : .....

Je soussigné(e) ....., demeurant ....., certifie que les renseignements d'état civil ci-dessus sont exacts et complets.

À ....., le .....,  
(signature)

NOTA - Le livret de famille est constitué de la réunion :

- des extraits de l'acte de mariage des époux ou des actes de naissance des père et mère et éventuellement des extraits de l'acte de mariage des père et mère et des actes de décès des époux ou père et mère,

- des extraits des actes de naissance des enfants et, le cas échéant, des actes de décès des enfants mineurs,

- des mentions de tous actes ou jugements ayant une incidence sur l'état civil des personnes considérées.

L'usage d'un livret incomplet ou devenu inexact à la suite des changements intervenus engage la responsabilité des époux qui sont passibles de poursuites pénales.

(1) Mentionner, le cas échéant, la date et le lieu du décès.

(2) Préciser, le cas échéant, la date du divorce ou de la séparation de corps..